

Documents à fournir pour constituer la demande de logement

Pour l'ensemble des personnes concernées par la demande de logement

Afin de faire l'étude de votre demande, fournir une photocopie :

- De la carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité (recto verso) ;
- De la carte vitale ;
- Du livret de famille complet si enfant à charge ;
- De l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et celui de 2025 sur 2024 (toutes les pages) ;
- Des 3 derniers justificatifs de ressources : bulletins de salaire, attestation France Travail, indemnités journalières, rente, pension de retraite, etc. ;
- Du contrat de travail ;
- De l'attestation CAF ou MSA de moins d'un mois ;
- De l'attestation de loyer de moins d'un mois OU 3 dernières quittances de loyer OU attestation d'hébergement de moins d'un mois avec la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur ;
- Du numéro d'enregistrement départemental.

En plus, suivant la situation personnelle du ou des demandeurs :

- Du jugement du JAF concernant la garde des enfants ;
- De l'ordonnance de non conciliation en cas de divorce ou requête / assignation devant le JAF si divorce par consentement mutuel ;
- Du congé en cas de reprise du logement par le propriétaire ;
- De la taxe foncière si propriétaire ;
- Du justificatif de vente si vente en cours du logement ;
- De la procédure d'expulsion : assignation à comparaître, jugement ou commandement de quitter les lieux ;
- Du plan de surendettement.

Documents à nous transmettre :

- Soit à la Maison de l'Habitat et de l'Énergie lors d'un rendez-vous ;
- Soit dans la boîte aux lettres ;
- Soit par mail à lea-gaultier@siphem.fr

La Maison de l'Habitat vous accueille sur rendez-vous
47 Avenue du Général De Gaulle 33190 GIRONDE SUR DROPT
Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi de 09h00 à 12h30
Léa GAULTIER 05.56.71.70.26